

La FdSS appelle à la mise sur pied d'une procédure immédiate de régularisation des personnes sans-papiers présentes sur le territoire belge pendant la crise du coronavirus.

La crise sanitaire l'a montré de façon flagrante, les sans-papiers vivent parmi nous de la même façon qu'un habitant de la province du Luxembourg côtoie un résident ostendais : sans forcément se connaître et se fréquenter. Aucune difficulté de cohabitation n'a cependant été signalée pendant la pandémie. La probabilité pour un Arlonais de rencontrer tous les jours une personne sans-papiers est pourtant assez élevée : on estime à 150.000 personnes le nombre de sans-papiers vivant sur le sol belge.

Comment se fait-il qu'un nombre aussi important de personnes soit passé complètement inaperçu pendant la pandémie ? Cette question à elle seule offre une clé pour ouvrir les portes de la régularisation. Ces dizaines de milliers de personnes sans papiers n'ont pas pesé sur la façon dont la société s'est organisée pendant le confinement : elles n'ont pas représenté une charge supplémentaire, elles ont au contraire pris sur elles des responsabilités qui, dans un Etat de droit, échoient normalement aux autorités politiques et administratives. Si les endroits de vie des personnes sans papiers n'ont pas représenté de clusters comparables aux maisons de repos, c'est aux précautions qu'elles ont pu prendre, à l'organisation dont elles se sont dotées, aux soutiens le plus souvent informels qu'elles ont reçus que nous le devons. Dans une situation de quasi dénuement matérielle et dans une absence de droits complètes, ceci mérite d'être lourdement souligné.

Sur cette question, une certaine prudence s'impose pourtant : les chiffres de contamination, d'hospitalisation et de décès chez les personnes sans papiers ne sont pas connus. Il est donc possible que certains sans papiers aient disparu comme ils ont vécu : dans l'indifférence et l'invisibilisation. Une question nous taraude tout de même : les a-t-on comptabilisés, les morts sans papiers, au nombre des victimes du corona en Belgique ? Répondre à cette question, c'est aussi poser la question des droits et du statut des personnes.

C'est pourquoi la FdSS - qui a pu vérifier comme beaucoup que la crise migratoire tenait largement du fantasme devant la crise pandémique et qui a observé comme tout le monde que ces personnes invisibles ont été redécouvertes à l'occasion du manque de main-d'œuvre pour les cueillettes et les récoltes où toutes celles en cours de procédure (mais qui

pour une bonne partie rejoindront les déboutés de demain) ont été invitées à participer - appelle à une régularisation rapide des personnes sans papiers.

La FdSS est en accord complet avec la plupart des associations ou groupements qui ont attiré l'attention de l'opinion publique et des décideurs politiques par des cartes blanches ou des interpellations directes : la situation sanitaire impose de s'emparer pleinement des besoins en matière de santé ou de logement et des droits en matière d'emplois ou d'enseignement.

Mais il ne peut être question de prévoir des mesures humanitaires temporaires – comme l'accès pourtant bien nécessaire aux services des CPAS par exemple – tandis que l'on reporterait à plus tard la question de la régularisation. La régularisation n'est pas du long terme quand le logement ou l'alimentation seraient de l'urgence : les deux choses doivent s'envisager ensemble.

La dissociation entre l'urgence et la durée n'est plus possible. La crise du coronavirus nous l'a montré à suffisance.

Contact presse

Joëlle Van Laethem
joelle.vanlaethem@fdss.be 0474 746740

Pour aller plus loin

[>> Proposition collective de mécanisme d'octroi d'un titre de séjour aux personnes en séjour irrégulier](#)

[>> Public sans-papiers du secteur de l'intégration –préoccupations et propositions pour la Wallonie 13/05/2020](#)

La Fédération des Services Sociaux (FdSS) fédère et représente des services sociaux associatifs en Wallonie et à Bruxelles.

Pour soutenir les acteurs sociaux de terrain, elle développe des projets, des formations et une expertise, en particulier dans les domaines du droit à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie. Elle contribue également à la réflexion en matière de travail social et de politique sociale via ses projets de recherche-action.

À partir de ces analyses et en collaboration avec les travailleurs sociaux, elle interpelle et formule des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et des acteurs administratifs et associatifs.

En savoir plus : www.fdss.be